



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-381

Version PDF

Ottawa, le 15 juin 2010

**Société Radio-Canada**  
Montréal (Québec)

*Demande 2010-0868-1, reçue le 19 mai 2010*

### **CBME-DR-1, CBM-DR-1, CBF-DR-1 et CBFX-DR-1 Montréal – révocation de licence**

1. La Société Radio-Canada a avisé le Conseil qu'elle cesserait les activités de ses émetteurs de radio numérique de transition CBME-DR-1, CBM-DR-1, CBF-DR-1 et CBFX-DR-1 Montréal le 30 juin 2010.
2. Dans *Exploitation de nouvelles entreprises de radio numérique de transition à Montréal*, décision CRTC 98-498, 19 novembre 1998, le Conseil a autorisé l'ajout des émetteurs susmentionnés.
3. Compte tenu de la demande de la titulaire et conformément aux articles 9(1)e) and 24(2) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à la Société Radio-Canada pour CBME-DR-1, CBM-DR-1, CBF-DR-1 et CBFX-DR-1 Montréal (Québec).

Secrétaire général